



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, pour une réunion ordinaire, le mardi 19 janvier 2021 à 20h30, sous la présidence de Monsieur SIMON Nicolas.

Etaient présents : M. LEBRET Pascal, M. SIMON Nicolas, M. GARREAU Gérard, Mme THEVENIN Danièle, M. AVENEL Guillaume, Mme GIRARD Fanny, Mme SIMON Danielle, M. BEQUET Ludovic, M. CAILLOT Christian, Mme GABRIEL Marie-Laure, Mme GALINHO DA SILVA Corine

Absents excusés : Mme RETOUT-RIPOLL Isabelle, M. DHIVERT Daniel, Mme JOUAN Leslie, Mme YGER Valérie

Secrétaire de Séance : Mme GALINHO DA SILVA Corine

### 1- COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le compte rendu de la séance du 17 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 2- NUMEROTAGE DE VOIRIE :

Suite à des divisions de parcelles et de nouvelles constructions, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de redéfinir des numéros de voirie.

Le Conseil a décidé d'attribuer :

- Parcelle n° A 376 : attribution du n° 3 bis route de l'Observatoire

### 3- AVENANT AU CONTRAT DE MADAME BOLAINGUE JULIE :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que les effectifs de la cantine ont fortement augmenté. Afin d'encadrer les enfants allant la cantine, Madame BOLAINGUE Julie a été sollicitée. Elle accompagne les enfants tous les midis ce qui engendre 15 minutes de travail supplémentaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit 1 heure par semaine.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le temps de travail de Madame BOLAINGUE Julie, ATSEM. Sa durée hebdomadaire passerait de 23.62/35<sup>ème</sup> à 24.62/35<sup>ème</sup>.

Durant les vacances scolaires, cette heure sera compensée par du ménage supplémentaire.

Cette augmentation représentant moins de 10% du contrat initial, l'avis du comité technique n'est pas obligatoire.

Après délibération et vu l'accord de Madame BOLAINGUE, le Conseil Municipal :

- Accepte d'augmenter d'une heure la durée hebdomadaire de travail de Madame BOLAINGUE Julie à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à son contrat en date du 31/08/2017
- Décide d'actualiser ses indices de rémunération : ATSEM principale 2<sup>ème</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, indice brut 376, indice majoré 346

#### 4- CONVENTION ACHAT DE MASQUES :

Afin de protéger la population et les agents publics des collectivités des risques de contamination par le coronavirus, la communauté urbaine a lancé dès le 15 avril une procédure d'achat groupé de masques de protection pour les communes qui le souhaitent.

Les premières livraisons ont eu lieu début mai 2020.

La région Normandie, autorité de gestion des fonds européens, a mis en place un dispositif d'aide au titre du FSE (Fonds Social Européen), permettant de cofinancer jusqu'à 80 % du coût d'achat TTC des masques de protection.

Le versement de ce financement requiert la signature d'une convention entre la Communauté Urbaine et les 53 communes concernées afin de déterminer les modalités financières de partage du reste à charge après déduction de la subvention FSE attendue.

Le prix TTC facturé par la communauté urbaine à chaque commune tient compte des coûts des différentes commandes passées par type de masque. La communauté urbaine n'applique aucun coût de gestion.

La commune a reçu 450 masques chirurgicaux lavables adulte et 300 masques chirurgicaux jetables pour un coût total d'achat TTC de 1 609.93 €. Après déduction de la subvention FSE, le reste à charge pour la commune est de 321.99 €.

Sur ces bases, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les budgets des exercices 2020 et 2021 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT

- Que la Région Normandie, via sa gestion du FSE, soutient l'achat de matériel de protection contre la Covid-19 ;
- Que la commune a souhaité protéger la population et ses agents ;
- Que les achats de masques ainsi réalisés par la Communauté Urbaine pour le compte de la commune sont éligibles au dispositif FSE ;
- Qu'il convient, par convention, de définir les engagements réciproques de la commune et de la Communauté Urbaine dans le cadre du financement FSE ;
- Qu'il convient pour la commune de rembourser à la Communauté Urbaine le reste à charge du coût d'achat des masques après déduction du financement FSE.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté Urbaine dans le cadre du financement FSE
- De verser au bénéfice de la Communauté Urbaine sa contribution financière d'un montant de 321.99 € conformément à la convention de partenariat.

## **5- CONVENTION DENEIGEMENT :**

Afin d'assurer les opérations de déneigement pendant la période hivernale, Monsieur le Maire propose de confier cette mission à l'entreprise Jean-Bernard Lethuillier située à Saint-Martin-du-Bec. Il propose d'établir une convention entre la commune et l'entreprise, de fixer des coûts horaires fixes selon le matériel utilisé ainsi qu'une liste des routes à déneiger par ordre de priorités.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention
- Fixe les coûts horaires suivants : 55 € HT pour l'utilisation du tracteur et 65 € HT pour l'utilisation de la pelle
- Définit le circuit des routes à déneiger (voir convention)
- Fixe à 1 an la durée du contrat

## **6- DELIBERATION RELATIVE AU PAIEMENT D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :**

Vu l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date l'exécutif de la collectivité peut, en vertu d'une délibération, « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire expose il explique que 3 factures d'investissement doivent être mandatées.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le mandatement de celles-ci.

## **7- SUIVI DES DOSSIERS**

- Achat du véhicule communal électrique : les demandes de subvention ont été faites. La Communauté urbaine participe à hauteur de 11 500 €. Pour le Département, le dossier va être examiné en commission. La somme sollicitée est de 6 133 €.
- Plan de sauvegarde communal : la Préfecture nous demande de compléter le dossier. Il faut ajouter les pièces suivantes : DRICRIM, plan des rues, fréquences des radios locales, fiche des correspondant intempéries.
- Suite à la crise sanitaire, le recensement de population est repoussé d'un an.
- Bassin de la Marguerite : une réunion a eu lieu ce jour afin de trouver des solutions en amont de l'ouvrage pour retenir l'eau. Les travaux de l'ouvrage ne sont pas encore terminés. La Communauté Urbaine vient régulièrement nettoyer la route.
- Le Bécho est en cours de mise en page. Cette année il sera réalisé avec du papier recyclé. Les publicités devraient couvrir environ la moitié du coût d'impression qui est de 1 430 €.
- Animations : la commune prévoit de candidater pour les animations de la Communauté Urbaine, métropole en scène et cinétoile, qui auront lieu en juillet et août 2021.
- Conteneur pour le Burkina Faso : Madame SIMON Danielle a pris rendez-vous le 27 janvier 2021 avec l'association aide des écoliers du Burkina Faso. Un container est mis à disposition afin de récolter du matériel scolaire. La commune fait don des anciens bureaux de l'école, d'un tableau, des peluches et des jouets.
- Gestion des parkings : Le rendez-vous est pris avec le Directeur du centre Durand Viel afin d'évoquer le stationnement du personnel du centre. L'avenir du Centre sera également abordé.

- Commission des finances : la prochaine commission de tiendra le 28 janvier 2021 à 18h30 pour préparer la présentation du compte administratif et les orientations budgétaires qui seront discutées lors du conseil municipal de février.

- Défense incendie : un devis a été demandé à l'entreprise DELAHAIS pour la création d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> pour le secteur du château. Il faut compter environ 38 000 € TTC. Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 65 %. Le dossier DETR doit être déposé avant le 31 mars 2021.

Une étude sera faite pour le secteur du Lorient en partenariat avec la commune de Notre-Dame-du-Bec.

Une borne incendie est envisagée en haut de la route de Croismare. Un devis sera demandé à la SADE.

- Travaux :

- Les portes de l'école maternelle vont être remplacées la première semaine des vacances d'avril
- La peinture et le sol de l'école maternelle seront faits en juillet
- La dalle en béton du sous-sol de l'atelier communal est réalisée par les employés communaux
- De nouvelles vitrines ont été installées au cimetière
- La procédure de reprise des concessions du cimetière va débiter prochainement
- L'outillage communal a été renouvelé.
- Un groupe de travail va être mis en place pour le projet d'aménagement du terrain de foot. Il sera composé de M. GARREAU Gérard, M. SIMON Nicolas, Mme GIRARD Fanny, M. CAILLOT Christian, M. BEQUET Ludovic et Mme THEVENIN Danièle

## **8- QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur BEQUET demande si de nouvelles illuminations de Noël sont prévues. Une réunion est programmée lundi prochain.

Il propose que les entrées du village soient décorées.

Il demande le pourcentage des personnes en télétravail sur la commune ainsi que le bilan de fréquentation de la nouvelle ligne de bus. Nous n'avons aucune information à ces sujets.

- Monsieur CAILLOT signale que la route du Lorient est très sale à cause de la récolte dans le champ de poireaux. L'exploitant sera contacté pour le nettoyage.

Un courrier sera fait aux riverains pour la taille des haies.

- Madame GIRARD s'interroge sur les horaires de l'éclairage public. Il existe 4 zones d'horaires d'extinctions. Elle pense que la route de la Sapinière est beaucoup trop éclairée ce qui engendre une pollution lumineuse pour les animaux.

Elle demande également si une haie va être replantée sur le talus du cimetière. De nouvelles plantations sont prévues.

- Madame GABRIEL signale à nouveau qu'un riverain du Clos du Parc stationne son camion devant la station de relevage du lotissement, ce qui bloque l'accès aux services en cas de problème. De plus c'est dangereux pour les automobilistes qui sont obligés de se déporter dans le virage.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.